

Date de dépôt : 11 mars 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Transparence exigée pour les 6 grandes institutions principales de droit public !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 février 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Alors que le Conseil d'Etat vient d'annoncer la fin de SCORE pour réévaluer les salaires de la fonction publique, une certaine opacité demeure concernant la rémunération et les avantages perçus par les cadres de direction qui travaillent dans les 6 grandes institutions de droit public (Hospice général, HUG, SIG, Aéroport international, TPG et IMAD).

- 1. Le Conseil d'Etat peut-il fournir la progression salariale en pour cent et en chiffres absolus des directions générales et des directeurs généraux sur les 5 dernières années pour ces institutions ?*
- 2. Les cadres des directions générales ont-ils bénéficié de forfaits et autres avantages en nature sur les 5 dernières années ? Si oui, le Conseil d'Etat peut-il en présenter la liste exhaustive ?*

En remerciant le Conseil d'Etat pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La Cour des comptes a effectué un audit relatif aux éléments de rémunération de la haute direction des entités du périmètre de consolidation de l'Etat de Genève en 2014 (rapport n° 82 du 30 octobre 2014). Le Conseil d'Etat a demandé une mise à jour de ces données en 2019. Le résultat de cette comparaison est présenté ci-dessous, avec les chiffres tels que transmis par chaque entité.

Le revenu est à 100% pour des questions de comparabilité, en année pleine (indépendamment de la date d'entrée en fonction de la personne), hors avantage en nature et hors prévoyance professionnelle. Les primes sont en général historiques, mais elles tiennent compte des changements de personne en cours d'exercice.

Aéroport international de Genève (AIG)

Montants de la rémunération ajustée du/de la directeur-trice général-e

(en F)	2013	2018
Salaire de base	310'241	319'066
Primes forfaitaires	13'722	1'386
Sous total traitement de base	323'963	320'452
Part variable	119'845	135'975
Débours forfaitaires	12'000	18'000
Sous total indemnités	131'845	153'975
Total rémunération	455'808	474'427

Montant de la rémunération minimum et maximum versée aux autres membres de la haute direction

(en F)	2013		2018	
	Rémunération minimum	Rémunération maximum	Rémunération minimum	Rémunération maximum
Salaire de base	232'289	260'205	223'805	272'792
Primes forfaitaires	3'872	21'684	4'184	24'119
Sous total traitement de base	236'161	281'889	227'989	296'911
Part variable	57'991	59'398	6'453	78'721
Débours forfaitaires	12'000	12'000	12'000	12'000
Sous total indemnités	69'991	71'398	18'453	90'721
Total rémunération	306'152	353'287	246'442	387'632

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Montants de la rémunération ajustée du-de la directeur-trice général-e

(en F)	2013	2018
Salaire de base	253'850	253'849
Primes forfaitaires	30'000	106'615
Sous total traitement de base	283'850	360'464
Part variable	39'616	0
Débours forfaitaires	16'250	16'249
Sous total indemnités	55'866	16'249
Total rémunération	339'716	376'713

Montant de la rémunération minimum et maximum versée aux autres membres de la haute direction

(en F)	2013		2018	
	Rémunération minimum	Rémunération maximum	Rémunération minimum	Rémunération maximum
Salaire de base	209'281	209'281	191'162	233'933
Primes forfaitaires	17'371	17'371	10'338	89'538
Sous total traitement de base	226'652	226'652	201'500	323'471
Part variable	28'800	99'788	312	24'374
Débours forfaitaires	0	0	1'548	18'000
Sous total indemnités	28'800	99'788	1'860	42'374
Total rémunération	255'452	326'440	203'360	365'845

Hospice général (HG)

Montants de la rémunération ajustée du-de la directeur-trice général-e

(en F)	2013	2018
Salaire de base	215'264	223'864
Primes forfaitaires	22'530	25'104
Sous total traitement de base	237'794	248'968
Part variable	6'994	0
Débours forfaitaires	20'360	21'460
Sous total indemnités	27'354	21'460
Total rémunération	265'148	270'428

Montant de la rémunération minimum et maximum versée aux autres membres de la haute direction

(en F)	2013		2018	
	Rémunération minimum	Rémunération maximum	Rémunération minimum	Rémunération maximum
Salaire de base	179'138	196'208	157'517	200'687
Primes forfaitaires	14'868	20'489	-	-
Sous total traitement de base	194'006	216'697	157'517	200'687
Part variable	5'820	6'373	4'726	-
Débours forfaitaires	600	1'475	600	800
Sous total indemnités	6'420	7'848	5'326	800
Total rémunération	200'426	224'545	162'843	201'487

Transports publics genevois (TPG)

Montants de la rémunération ajustée du-de la directeur-trice général-e

(en F)	2013	2018
Salaire de base	316'800	295'680
Primes forfaitaires	22'745	4'910
Sous total traitement de base	339'545	300'590
Part variable	33'238	30'660
Débours forfaitaires	12'000	12'000
Sous total indemnités	45'238	42'660
Total rémunération	384'783	343'250

Montant de la rémunération minimum et maximum versée aux autres membres de la haute direction

(en F)	2013		2018	
	Rémunération minimum	Rémunération maximum	Rémunération minimum	Rémunération maximum
Salaire de base	204'000	246'000	223'080	249'600
Primes forfaitaires	7'650	39'684	2'775	16'568
Sous total traitement de base	211'650	285'684	225'855	266'168
Part variable	0	27'460	-	25'231
Débours forfaitaires	9'600	9'962	9'600	9'600
Sous total indemnités	9'600	37'422	9'600	34'831
Total rémunération	221'250	323'106	235'455	300'999

Services industriels de Genève (SIG)

Montants de la rémunération ajustée du-de la directeur-trice général-e

(en F)	2013	2018
Salaire de base	253'850	253'850
Primes forfaitaires	30'000	30'000
Sous total traitement de base	283'850	283'850
Part variable	70'000	52'299
Débours forfaitaires	24'000	24'000
Sous total indemnités	94'000	76'299
Total rémunération	377'850	360'149

Montant de la rémunération minimum et maximum versée aux autres membres de la haute direction

(en F)	2013		2018	
	Rémunération minimum	Rémunération maximum	Rémunération minimum	Rémunération maximum
Salaire de base	243'307	253'850	253'850	253'850
Primes forfaitaires	-	-	-	-
Sous total traitement de base	243'307	253'850	253'850	253'850
Part variable	0	40'290	14'623	23'746
Débours forfaitaires	15'000	15'000	15'000	15'000
Sous total indemnités	15'000	55'290	29'623	38'746
Total rémunération	258'307	309'140	283'473	292'596

Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)

Montants de la rémunération ajustée du-de la directeur-trice général-e

Revenu (en F)	2013	2018
Salaire de base	242'919	242'919
Primes forfaitaires	9'053	7'287
Sous-total	251'972	250'206
Part variable	17'559	90'000
Débours forfaitaires	28'000	34'000
Total rémunération	297'531	374'206

La prime forfaitaire correspond au forfait d'heures supplémentaires pour cadre supérieur. Le montant de part variable correspond à une indemnité de durée déterminée, non renouvelable à l'entrée en vigueur d'un nouveau système d'évaluation et de rémunération. Les débours forfaitaires correspondent aux frais de représentation et de déplacement définis contractuellement.

Montant de la rémunération minimum et maximum versée aux autres membres de la haute direction

(en F)	2013		2018	
	Rémunération minimum	Rémunération maximum	Rémunération minimum	Rémunération maximum
Salaire de base	179'382	217'510	183'028	209'722
Primes forfaitaires	18'659	18'054	32'129	33'386
Sous total traitement de base	198'041	235'564	215'157	243'108
Part variable	10'827	12'067	-	-
Débours forfaitaires	0	12'000	-	-
Sous total indemnités	10'827	24'067	0	0
Total rémunération	208'868	259'631	215'157	243'108

Concernant les forfaits et autres avantages en nature, le Conseil d'Etat est en train d'instruire ces éléments.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS